Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Maritime, veuillez visiter :
capmaritime.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Maritime

Histoire-géographie-EMC

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-MARI-EP1** • Durée : **2 h (5 min de préparation, puis 10 min de présentation et de questions)** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Présenter et analyser le document (3 questions) **Page 3**

2. Mobiliser des repères et des connaissances (3 questions) **Page 5**

3. Argumenter et communiquer à l'oral (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://capmaritime.fr/assets/annales/cap-maritime/Histoire-géographie/2026/CAP (Maritime) - Histoire-géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Présenter et analyser le document

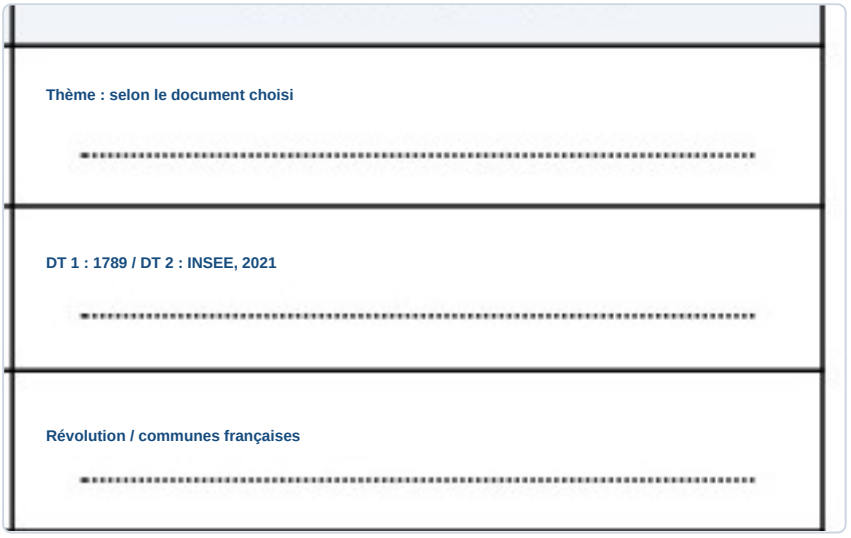
Le candidat a préparé une liste de six documents, un par thème, puis présente à l'oral celui qui correspond au thème tiré au sort. Il en identifie les caractéristiques et le contexte, en explique le sens à l'aide d'éléments précis, puis en apprécie la portée et les limites.

Présentation et contextualisation

Question 1.1. Présentez le document en précisant sa nature, son auteur ou organisme producteur, sa date et le thème du programme auquel il se rapporte. Situez-le dans son contexte historique, géographique ou civique.

Présentez d'abord le document que vous avez choisi : les DT 1 et DT 2 sont des ressources complémentaires, pas les six documents du candidat. Si votre document est le DT 1, présentez-le comme un extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adopté par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, pendant la Révolution française. Il relève des droits et libertés, et peut aussi éclairer l'histoire de la Révolution. Pour le DT 2, indiquez qu'il s'agit d'un tableau de l'INSEE sur les populations municipales de Paris et Marseille en 2021, lié au thème des espaces urbains.

Exemples de repères à noter



✓ RÉPONSE À RETENIR

Présenter le document choisi. Repères possibles : DT 1, Déclaration adoptée le 26 août 1789 ; DT 2, tableau de l'INSEE sur deux communes en 2021.

Sens du document

Question 1.2. Expliquez le sens général du document en vous appuyant sur des éléments précis qu'il contient. Définissez les notions nécessaires à sa compréhension.

Le sens dépend du document présenté. Dans le DT 1, l'article 1 affirme la liberté et l'égalité en droits, l'article 6 associe la loi à la volonté générale et à la participation des citoyens, et l'article 11 protège la communication des opinions. Ces droits sont des libertés et principes fondamentaux. Dans le DT 2, le tableau compare les

populations municipales en 2021 : Paris compte 2 133 111 habitants et Marseille 873 076. La population municipale correspond aux habitants comptabilisés dans les limites de la commune, et non dans toute son agglomération ou son aire d'attraction.

Idée principale et preuve à relever

DT 1 : articles 1, 6, 11 / DT 2 : populations communales

✓ RÉPONSE À RETENIR

DT 1 : liberté, égalité en droits, participation à la loi et liberté d'expression. DT 2 : comparaison des populations municipales de Paris et Marseille.

Portée et limites

Question 1.3. Montrez ce que le document permet de comprendre et indiquez une limite, un point de vue ou une information à confronter à d'autres connaissances ou sources.

Le DT 1 montre les principes proclamés en 1789, mais c'est un texte normatif : il énonce des droits sans prouver qu'ils étaient immédiatement appliqués à tous. Il faut le confronter aux pratiques de l'époque et aux textes ultérieurs, notamment sur l'accès des femmes aux droits politiques. Le DT 2 permet de comparer deux communes, mais pas leurs agglomérations ou leurs aires d'attraction. Ses chiffres, limités à 2021 et à l'échelle communale, ne suffisent pas à expliquer les différences entre les espaces urbains. La limite à retenir dépend donc du document choisi.

Limite à noter selon le document

DT 1 : principes / DT 2 : échelle communale

✓ RÉPONSE À RETENIR

DT 1 : principes proclamés, application à confronter aux faits. DT 2 : données limitées aux communes et à l'année 2021.

2. Mobiliser des repères et des connaissances

L'examinateur interroge le candidat sur le thème tiré au sort, en lien avec le document présenté. Le candidat mobilise des repères, des notions et des connaissances du programme, puis construit une réponse organisée.

Repères chronologiques ou spatiaux

Question 2.1. Présentez deux repères chronologiques ou spatiaux pertinents pour éclairer le document et expliquez leur lien avec le thème tiré au sort.

Choisissez les repères liés au document présenté. Pour le DT 1, retenez le 26 août 1789, adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pendant la Révolution française, puis 1958 : le préambule de la Constitution de la Ve République réaffirme l'attachement à cette déclaration. Pour le DT 2, situez Paris dans le nord de la France et Marseille sur le littoral méditerranéen ; les populations comparées sont celles des communes en 2021. Ces repères permettent de replacer les données dans leur contexte historique ou géographique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> DT 1 : 26 août 1789 et 1958. DT 2 : Paris au nord, Marseille sur le littoral méditerranéen ; populations communales de 2021.

Notion et connaissance

Question 2.2. Expliquez une notion essentielle du thème et mobilisez une connaissance précise qui complète ou contextualise le document.

Adaptez la notion au document et au thème tiré au sort. Pour le DT 1, l'égalité en droits signifie que chacun bénéficie des mêmes droits ; la Déclaration l'affirme dès 1789. Sa mise en œuvre s'est poursuivie, notamment avec l'ordonnance du 21 avril 1944 accordant le droit de vote aux femmes en France. Pour le DT 2, la population municipale désigne la population d'une commune : elle ne correspond pas nécessairement à celle de l'agglomération ou de l'aire d'attraction.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> DT 1 : égalité en droits, affirmée en 1789 et progressivement mise en œuvre. DT 2 : population municipale, distincte de celle de l'agglomération.

Réponse organisée

Question 2.3. Répondez à la question de l'examinateur en organisant votre réponse autour d'une idée principale et d'au moins un argument étayé par le document ou par une connaissance.

Répondez d'abord précisément à la question de l'examinateur, puis appuyez votre idée principale sur un fait du document ou une connaissance. Selon le support, vous pouvez organiser la réponse ainsi :

1. DT 1 : la Déclaration de 1789 fonde des principes essentiels, notamment la liberté, l'égalité en droits, la participation à la loi et la liberté d'expression.

2. DT 2 : en 2021, la commune de Paris est plus peuplée que celle de Marseille ; ces chiffres ne décrivent toutefois pas l’ensemble des deux agglomérations.

✓ RÉPONSE À RETENIR

DT 1 : la Déclaration de 1789 affirme des droits fondamentaux. DT 2 : Paris est plus peuplée que Marseille à l’échelle communale en 2021.

3. Argumenter et communiquer à l’oral

Cette partie évalue la capacité du candidat à construire un jugement argumenté et à communiquer clairement sur le thème tiré au sort. En EMC, il prend en compte les principes et valeurs de la République concernés et distingue les faits, les règles de droit et les opinions.

Conclusion ou point de vue argumenté

Question 3.1. Formulez une conclusion ou un point de vue argumenté en réponse à la question posée. Justifiez votre réponse par des éléments précis et, le cas échéant, par les principes ou valeurs concernés.

Répondez d’abord clairement à la question, puis justifiez votre point de vue par un élément précis du document ou une connaissance du thème. Nuancez si nécessaire en indiquant une limite ou un autre aspect à considérer. En EMC, séparez le fait observé, la règle de droit et votre opinion, puis mobilisez uniquement les principes ou valeurs de la République réellement concernés, comme la liberté ou l’égalité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Je conclus que [réponse], car [élément précis]. Toutefois, [nuance éventuelle].

Expression orale

Question 3.2. Présentez une réponse claire et construite, utilisez le vocabulaire historique, géographique ou civique adapté et répondez aux relances de l’examinateur.

Construisez une réponse facile à suivre : annoncez votre idée principale, développez-la avec un argument étayé, puis concluez. Choisissez le vocabulaire correspondant au thème : repère et contexte en histoire, espace et échelle en géographie, droit et valeur en EMC. Écoutez chaque relance, répondez directement et précisez ce qui justifie votre réponse. Distinguez les faits des interprétations et ne présentez pas une supposition comme une certitude.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une idée principale, un argument précis, une conclusion et des réponses directes aux relances.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve orale d'histoire-géographie-EMC du CAP maritime, session 2026, code 26-CAP-MARI-EP1, durée officielle de 2 h et coefficient 3. Le candidat tire au sort un thème parmi six et présente un document qu'il a choisi. La grille d'évaluation sur 20 points porte sur l'analyse documentaire, les repères et connaissances, l'argumentation et la communication orale.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Présenter un document suppose d'identifier sa nature, son auteur ou producteur, sa date et son contexte.
- L'analyse s'appuie sur des éléments précis du document et définit les notions utiles à sa compréhension.
- La portée d'un document s'apprécie aussi en repérant ses limites ou son point de vue.
- Une réponse organisée articule une idée principale et au moins un argument étayé par le document ou une connaissance.

Points de vigilance & attentes du jury

- Préparez un document choisi pour chacun des six thèmes, car le thème évalué est tiré au sort.
- Pendant les cinq minutes de préparation, notez le thème, les références du document, son contexte et une preuve précise.
- Distinguez l'analyse du document, les connaissances complémentaires et le jugement argumenté.
- En EMC, distinguez les faits, les règles de droit et les opinions, et mobilisez les principes ou valeurs concernés.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter efficacement le document tiré au sort ?

Identifiez d'abord la nature du document, son auteur ou producteur, sa date et le thème. Situez son contexte, formulez son idée principale, puis appuyez l'analyse sur une preuve précise tirée du document.

Q : Comment expliquer la limite ou le point de vue d'un document ?

Distinguez ce que le document établit de ce qu'il omet ou du point de vue qu'il privilégie. Précisez quelle connaissance ou source complémentaire permettrait de vérifier, nuancer ou compléter l'information.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment se déroule l'oral ?

Le sujet indique une durée officielle de 2 h. Les consignes précisent cinq minutes de préparation, puis dix minutes pendant lesquelles le candidat présente son document et répond aux questions de l'examinateur.

Q : Comment les points sont-ils répartis entre les parties ?

La grille attribue 9 points à la présentation et à l'analyse du document, 7 points aux repères et connaissances, et 4 points à l'argumentation et à la communication orale, soit 20 points au total.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capmaritime.fr/assets/annales/cap-maritime/Histoire-géographie/2026/CAP (Maritime) - Histoire-géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Maritime) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.